

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**| COGEFI FLEX MODERATE (ISIN part P : FR0010790444) | CET OPCVM EST GÉRÉ PAR COGEFI GESTION**

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

L'objectif de COGEFI FLEX MODERATE est de réaliser une performance supérieure à son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans, grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire, s'exposant à l'évolution des marchés de taux et d'actions de la zone euro.

L'indicateur de référence est composé pour 60% de l'indice FTSE MTS 3-5Y (ex CNO Etrix), calculé coupons réinvestis (EMTS Index) et pour 40 % de l'indice EURO STOXX 50, dividendes nets réinvestis (SX5T Index). L'indicateur est rebalancé annuellement (depuis le 01 01 2019).

L'OPCVM n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison à posteriori de la performance.

En fonction des anticipations, l'exposition du fonds au risque action sera comprise entre 20% et 70% de l'actif net et l'exposition aux marchés de taux, obligataires et/ou monétaire entre 30% et 80% de l'actif net. Le risque de change ne pourra dépasser 10% de l'actif. En terme d'émetteurs, la stratégie d'investissement se limite, pour 90% minimum de l'actif net du FCP, aux actifs de la zone euro. Le risque associé aux différentes classes d'actifs est ainsi borné.

D'une manière générale, la stratégie d'investissement est la recherche permanente du meilleur équilibre entre rentabilité espérée et risque associé dans le choix des actifs. Une gestion dynamique de l'allocation d'actifs est effectuée entre les marchés d'actions de la zone Euro, volatiles mais offrant un potentiel de performance important, les marchés obligataires offrant une régularité de rendement et les marchés monétaires.

Sur les actions, le stock picking privilégie les moyennes et grandes valeurs de la zone euro. La part investie sur le segment des actions de sociétés de petites capitalisations (« small caps ») n'excédera pas 20% de l'exposition sur les actions.

Concernant les produits de taux, obligataires ou monétaires, la sensibilité moyenne du portefeuille sera comprise entre 0 et 8, et plus proche, en règle générale, de celle du FTSE MTS 3/5 Y (ex CNO Etrix).

Il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée. La latitude est laissée au gérant en fonction de ses anticipations.

Concernant la notation des titres (Standard and Poor's ou à défaut notation équivalente Moody's ou Fitch, ou jugée équivalente par la société de gestion), les limites d'exposition seront les suivantes :

- minimum BBB- (Investment grade) : de 30 à 80% de l'actif net
- de BB+ à D (High yield) + non noté (Non rated) : de 30% à 80% de l'actif net.

La société de gestion ne recourt pas systématiquement et mécaniquement à ces notations, mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

L'univers d'investissement inclut notamment les différentes catégories de dettes subordonnées. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.

En terme de marchés, le FCP sera investi à hauteur de 90% minimum de la part obligataire sur les marchés de la dette en euro et 75% minimum des titres composant la part obligataire auront un sous-jacent listé sur un marché européen.

- Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions ;
- d'OPCVM de droit français et/ou européen, détenant au plus 10% de leurs actifs dans d'autres fonds
- de FIA de droit français et/ou européen (fonds d'investissement à vocation générale).

Le FCP pourra investir dans des OPC actions, obligataires ou diversifiés pour répondre à l'objectif de gestion, et des OPC monétaires pour gérer la trésorerie, gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris des sociétés liées. Le fonds ne détiendra pas de fonds d'investissement de droit étranger.

COGEFI FLEX MODERATE peut également avoir recours aux produits dérivés (futures et options) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, à des fins de couvertures et/ou d'exposition au risque de taux et d'actions.

Le fonds pourra intervenir sur des marchés réglementés ou organisés afin d'investir dans des titres intégrant des dérivés simples, delta 1, dans la limite de 80% de l'actif net, dans un but de couverture et/ou d'exposition, dont des obligations convertibles et des obligations callables/puttables.

Toutes ces opérations seront réalisées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du Fonds.

Le FCP n'aura pas recours ni aux « Total Return swaps » (TRS), ni à l'investissement en Contingent Convertible Bonds (CoCos).

Les sommes distribuables seront intégralement réinvesties.

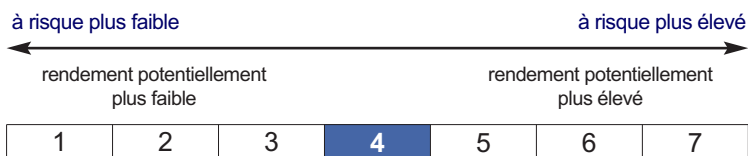
L'investisseur pourra obtenir un remboursement sur simple demande. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris avant 11 heures auprès de notre dépositaire COGEFI et sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait que leur commercialisateur peut appliquer une heure limite antérieure à celle mentionnée ci-dessus.

Les porteurs peuvent obtenir toute information concernant l'OPCVM auprès de la société de gestion.

**Recommandation** : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Ce fonds ne peut être souscrit pas des US Persons ou assimilées.

**PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT**



Votre OPCVM se situe actuellement au niveau « 4 » de l'indicateur synthétique de risque. Cela signifie qu'il dispose d'une volatilité annuelle historique sur 5 ans comprise entre 10% et 15%. La gestion diversifiée appliquée, ayant pour objectif la recherche permanente du meilleur équilibre rendement/risque associé, entre les marchés d'actions de la zone euro, les marchés obligataires et les marchés monétaires explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :

**Risque de liquidité :**

Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM dans son ensemble.

**Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou public, ou de défaut de ces derniers. La valeur des instruments monétaires ou obligataires dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de Cogefi Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - [www.cogefi.fr](http://www.cogefi.fr).

### FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM SUR UNE ANNÉE

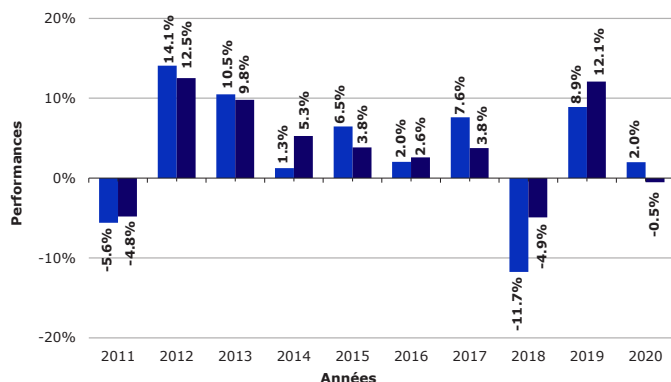
Frais courants	1,55% de l'actif net
----------------	----------------------

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le **31/12/2020**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

## PERFORMANCES PASSÉES



16/2/2018 : Changement de dénomination du FCP en «Cogefi Flex Moderate».

■ COGEFI FLEX MODERATE - Part P

■ 60% FTSE MTS 3-5 Y (ex CNO Etrix) coupons réinvestis + 40% EURO STOXX 50, en euros, dividendes nets réinvestis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part P a été créée en 1998.

Les performances présentées ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence sont calculées coupons et dividendes nets réinvestis.

L'indicateur de référence est : 60% FTSE MTS 3-5 Y (ex CNO Etrix) coupons réinvestis + 40% EURO STOXX 50, en euros, dividendes nets réinvestis.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Nom du dépositaire :** COGEFI

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - [www.cogefi.fr](http://www.cogefi.fr).

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible sur le site internet [www.cogefi.fr](http://www.cogefi.fr) et est communiquée à toute personne qui en fait la demande à COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - +33 1 40 06 02 22.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

**Catégorie de parts :** Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts, les informations concernant les autres parts peuvent être obtenues auprès de COGEFI Gestion.

Le détail de la politique de rémunération est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de Cogefi Gestion - 11 rue Auber - 75009 PARIS.

*La responsabilité de Cogefi Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.*

*Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*Cogefi Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.*

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2021.**